

	<p style="text-align: right;">Envoyé en préfecture le 26/06/2019 Reçu en préfecture le 26/06/2019 Affiché le ID : 059-200043404-20190617-138A-DE</p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE REGISTRE N° 1</b></p>
<p style="text-align: center;">45 conseillers communautaires</p>	<p style="text-align: center;"><b>REUNION DU 17 juin 2019</b></p>
<p>La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.</p> <p><u>Etaient présents</u> : <b>Pour ANOR</b> : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Mme Lydie LAVENDOMME, <b>Pour EPPE SAUVAGE</b> : Mme Viviane DESMARCHELIER, <b>Pour FERON</b> : M. Jean ROGER, <b>Pour FOURMIÉS</b> : M. Benoît WASCAT, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, Mme Corinne RIDE, M. Louis YDE, M. Christian MARQUET, Mme Amandine TROCLET, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, <b>Pour GLAGEON</b> : M. Bernard CHAUDERLOT, Mme Brigitte MOREAU, <b>Pour MOUSTIER EN FAGNE</b> : M. Jean-Michel HANCART, <b>Pour OHAIN</b> : Mme Lydie BUREL, <b>Pour TRELON</b> : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, <b>Pour WALLERS EN FAGNE</b> : M. Bernard NAVARRE, <b>Pour WIGNEHIES</b> : Mme Dominique CESAR, Mme Pascale MAHUT.</p> <p><u>Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir</u> : <b>Pour Anor</b> : M. Benjamin WALLERAND a donné pouvoir à Mme BOUTTEFEUX, <b>Pour FOURMIÉS</b> : M. Mickaël HIRAUX a donné pouvoir à M. Benoît WASCAT, M. Jean-Paul LAJEUNESSE a donné pouvoir à M. BERTEAUX, <b>Pour OHAIN</b> : M. Alain RATTEZ a donné pouvoir à Mme Lydie BUREL, <b>Pour TRELON</b> : M. François LOUVEGNIES a donné pouvoir à M. Thierry REGHEM, Mme Geneviève BONDU a donné pouvoir à M. BOMBART.</p> <p><u>Etaient absents ou excusés</u> : <b>Pour ANOR</b> : M. Gérard ALLAIRE, <b>Pour BAIVES</b> : M. Claude GARY, <b>Pour FOURMIÉS</b> : Mme Sarah GONTIER, Mme Valérie DUFOSET, M. Maxence SIMPERE, Mme Claudine DAQUET, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, <b>Pour GLAGEON</b> : M. Alain LOUBERT, <b>Pour WIGNEHIES</b> : M. Jean-Marc TROCLET, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX, <b>Pour WILLIES</b> : M. Bruno LALLEMANT.</p>	

### **N° 138a URBANISME : Débat de clôture sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 17 mars 2017, la CCSA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi définit, sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- « les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques ;

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ».

Par ailleurs, le PADD « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

**Monsieur le Président rappelle les grandes étapes de la concertation sur le PADD.**

Un débat d'ouverture sur le PADD a eu lieu en Conseil de communauté le 12 Décembre 2018, suite à la conférence Intercommunale des Maires du 6 novembre 2018. Celui-ci a permis d'ouvrir la concertation sur ce document d'orientations.

Suite à cela, les Personnes Publiques Associées ont été réunies le 15 Février 2019, puis une réunion publique a été organisée le 1<sup>er</sup> Mars 2019. A ces occasions, les éléments du diagnostic de territoire et l'avant-projet de PADD ont été présentés et les avis ont été recueillis.

Par ailleurs, durant cette phase de concertation, les communes se sont exprimées à travers des délibérations prises en Conseils municipaux.

L'ensemble des remarques qui ont été émises ont été présentées en Conférence Intercommunale des Maires le 05 Juin 2019. Les échanges qui ont eu lieu à cette occasion ont permis d'aboutir à une version finalisée et concertée du PADD.

**Monsieur le Président présente le projet de PADD.**

Le débat du présent Conseil de communauté clôt la phase de concertation et porte sur la version du PADD qui en est issue.

Le PADD s'articule autour de quatre axes complémentaires :

- organiser le développement du territoire dans un espace renouvelé et transfrontalier ;
- soutenir une activité économique diversifiée et innovante ;
- renouveler l'identité du territoire autour de ses atouts patrimoniaux ;
- s'engager dans la transition énergétique et écologique.

**Après cet exposé, Monsieur le Président déclare le débat ouvert :**

Les élus réunis prennent acte de la retranscription des remarques des communes exprimées lors de la phase de concertation et présentées en Conférence Intercommunale des Maires du 5 juin dernier.

Compte-tenu des éléments rapportés ci-dessus, et :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L153-12 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 17 mars 2017 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCSA, modalités de concertation entre la CCSA et ses communes membres et modalités de concertation avec les habitants,

Après avis et suggestions de la Conférence Intercommunale des Maires du 05 juin 2019,

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

**Le Conseil de communauté prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat de clôture portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.**

La présente délibération sera notifiée au Préfet.

Elle fera en outre l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Sud-Avesnois pendant un mois.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
POUR EXPEDITION CONFORME  
Le Président



The logo of the Sud Avesnois Communauté de Communes is visible, featuring a stylized map of the region and the text 'Sud Avesnois Communauté de Communes'. A handwritten signature in black ink is written over the logo.